L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 9 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Histoire d'un page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FEVAL.

IX. (Suite.)

L'Espagne et la France tremblaient devant cette sinistre figure, coiffée d'écarlate, apparaissant au milieu du siècle frivole, devant qui pâlissait de peur qui marquait avec du sang ceux qui osaient convertir que Louis XI avait vécu encore, et dont les révélations devaient triompher du temps.

Vers la fin de mai, en l'année 1627, Eliane de Gesrevern était seule dans le cabinet de l'intendant : car toutes les convenances étaient froissées ; le travail oublié de la femme avait abdiqué au mari.

Le jour était baissant. Les derniers rayons du soleil rougissaient au lointain les jeunes feuillages de la forêt de Vendôme. Sous qu'une fraîcheur vivifiante arrivait par les fenêtres ouvertes, apportant du parterre le parfum des roseies en fleur.

C'était une grande pièce, ayant deux tables, l'une très large, toute chargée de cartes manuscrites et d'énormes registres ; l'autre, mignonne, avec un petit pupitre, flanqué d'une boîte à broderie. Eliane ne travaillait point : elle était à la grande table qui toutes portes fermées.

Ce soir, elle était à la petite et maniait l'aiguille qui allait si bien à ses doigts délicats, elle qui, quand un dernier rayon de soleil quittait les grands lambris, faisait de maître Pol, repoussant à ses pieds et le petit Renaud s'était endormi dans un vieux fauteuil.

Tout était changé.

Renaud avait trouvé dans son union avec Pol de Gesrevern une félicité complète ! Non, certes. Eliane l'eut, devant maintenant, avait gardé le caractère du page. Sa tristesse incurable point : elle était toujours le même jeune homme amoureux du changement et du bruit.

Elle n'était toujours aussi le même excellent cœur, le même bravoure, la même franchise.

Mais on l'était dit cent fois : Mon mari est un ange.

Elle aimait son mari sincèrement et grave ment. Peut-être, car il faut tout dire, n'avait-elle pas mis dans le mystère de la vie conjugale quelque de passion qui détruisait un intérêt et changeait le cœur du feu en pandis terrestre.

Elle était un peu trop parfaite, notre pauvre Eliane !

Si elle avait le attentivement dans sa Bible l'éblouissante parabole de Marthe et Marie, elle aussi vu qu'il est bon parfois de travailler un peu moins pour charmer un peu plus.

Surtout quand on a, comme elle, un inépuisable trésor de charmes.

La femme, trop utile, perd souvent la meilleure de ses prérogatives : la rêverie, l'adorable indécorité.

Maître Pol était affectueux, mais il y avait dans son amour tant d'admiration et tant de reconnaissance ! c'est là un cruel danger.

Eliane songeait, et je sais où qu'elle se disait pédalement tout cela, puisqu'elle était fée.

Le jour allait baissant. Elle rejeta son ouvrage avec un grand soupir et s'en vint baiser le beau front du petit Renaud endormi.

Pour-être que si je le donnais une sœur.... murmura-t-elle.

Car d'abord là un grand, un vif désir chez l'intendant Gesrevern.

Il que fait, il souvent, pour les fêtes, ces beaux papillons qui jouent le rôle de la femme dans le ménage ! Quelques années de plus et on prenait accompli.

Il pouvait plaisir un moment important que notre Eliane fût une épouse délicieuse.

Mais.... mais que voulez vous ! Elle n'avait pas le temps d'être une épouse heureuse.

Et maître Pol voyageait beaucoup.

Aujourd'hui, justement, maître Pol était absent depuis une semaine.

Eliane fouetta les chevaux bouclés qui se mêlaient sur le front de son fils.

—Tu ne garderas pas ce nom de Renaud ! murmura-t-elle. Je ne veux pas ! C'est le nom de M. Saint-Venant.

Puis, fronçant le sourcil, elle ajouta :

—S'il arrive malheur dans notre maison, c'est cet homme qui apportera le malheur !

Le souvenir de l'enfant qui existait à quelque rêve. Nous parlons tout à l'heure de la passion qui manquait, il y eut de la passion : une ardente passion dans le baiser que la jeune mère donna à son fils.

—Toi, disait-elle, tu seras riche, tu seras grand, tu seras heureux !

Elle tira de son sein une lettre qui contenait, il est vrai, quelques lignes seulement, mais qui commençait par : Madame ma bien chère mère, et qui finissait par la signature du comte de Fargchaise.

Aux derniers rayons du jour elle relut attentivement cette lettre.

Le logis de l'intendant Gesrevern était situé à une cinquantaine de pas du bâtiment principal, à droite du rond-point véritablement royal ou absolutionnel les quatre longues avenues convergeaient à la grille.

On entendait au lointain le galop d'un cheval.

Eliane prêta l'oreille et sourit. Une nuance plus rose vint à son joue.

—Voilà deux jours qu'il était parti ! murmura-t-elle. Chaque fois qu'il tarde, j'ai peur que on hasteuse ne l'entraîne à Paris. A Paris il redeviendrait cet homme, et cet homme le perdrait !

—Eveille toi, amour chéri, ajouta-t-elle en prenant son fils dans ses bras. Voici ton père !

L'enfant ouvrit ses yeux chargés de sommeil, et dit :

—Je dormais donc, mère ? .... Ma petite sœur est jolie dans mon rêve, et je l'aimerai tant, si tu savais !

Eliane rougit. Une parole vint à sa lèvre, mais le voix de maître Pol retentissait déjà sous le vestibule :

—Ma femme ! mon fils ! maître Renaud ! Eliane !

Il était jeune et vif comme autrefois. Il prétendait le bruit et le mouvement dans la maison sagesse et tranquille. Les gens allaient et viennent, l'écurie bruisait, le chenil hurla.

L'instant d'après, il serrait sa femme et son fils dans ses bras, et Dieu sait qu'il les baisait de bon cœur à ce retour. Maître Pol [illegible] en maison, ressentant le besoin de courir et de voir du nouveau à respirer le lendemain.

—Que tu es belle, mon Eliane ! disait-il, et comme notre Renaud grandit ! Que d'ici ! Ne puis-je donc revenir une seule fois de voyage sans te trouver embellie !

Elle lui rendait ses caresses en souriant, et ses yeux humides brillaient.

—Tu pas sais pas, reprit-il tout à coup, en s'asseyant près d'elle, la nuit dernière, j'ai fait un rêve.... ... et comme ce rêve me rendait bien vous ! Je songeais que nous étions tous deux dans le jardin ici chez le duc Pardaillan, à Paris, entre l'hôtel de Mercœur et le couvent des Capucines. Tu sourias et Dieu sait à qui pour la première fois tu me dis : Je vous aime !

—Si je n'en souviens ! balbutia Eliane dans son trouble.

—Nous allions sous la grande allée de tilleuls.... et tu rêt sourias, comme à présent.... et ton regard descendait jusqu'au fond de mon âme. Soudain, tu m'as montré un épaus buisson tout chargé de roses.... et tu m'as dit tout bas : elle est là !

—Que, elle ? demanda la jeune femme dont le front s'empourpra.

—Pour entendre la réponse à cette question, elle, étoila son visage dans le sein de son mari.

La réponse de maître Pol fut ainsi :

—Elle ! répéta-t-il, mon souhait, mon adorée, mon fille, la fille de ma femme, la sœur de mon fils ; mon petite Eliane idolâtrée.... et je ne mentais pas : j'écartai les branches du buisson, et je vitais la jeune ange rose qui nous sourions par les fleurs.

X

A QUOI SERT UN INTENDANT SOUVENT SOMBRE.

Quelqu'il tint une chaude rétire, l'intendant Gesrevern portait un costume de gentilhomme : un très richissime gentilhomme. Il aimait brillant et n'était pas gêné par un bel argent.

Pour le fait, il en avait sujet : cet cinq années qu'on donna de sa mère présente le cachet de la fortune, et tout autre serait en de la peine à [illegible] en la cour du roi Louis XIII, parmi les d'Angoulême seigneurs, un cavalier plus accompli.

Odiquet, en somme, une heureuse femme que notre jeune Eliane : et pourtant, pourvoyant plusieurs pays en des meilleurs qui fut sous le soleil.

Elle a charmante tête de pourpre couvrit jusqu'à son sein, jusqu'à son sein, au reçut du rêve de maître Pol. Que celui-ci crut un instant à la réalisation de son vœu le plus cher. Il pensa qu'elle allait parler et dire :

—Mère, ton rêve était une prophétie.

Mais il n'en fut rien. Eliane se tut.

Et quand elle parla, enfin, ce fut pour murmurer :

—Nous serons des heureuses....

Maître Pol n'avait donc plus qu'à causer d'autre chose et à faire monter le petit Renaud sur son genoux, ce dont il s'acquitta de grand cœur.

—Mais n'avons-nous point de nouvelles de messieurs de Vendôme ? demanda-t-il après quelques minutes.

—Si fait, répliqua Eliane tristement, on dit que M. le duc est en liberté.

—Et M. m'accompagne-t-elle comme si c'était un malheur ? écria Gesrevern.

—C'est un malheur, en effet, reprit Eliane, car il est privé de ses charges et dignités. Son gouvernement de Bretagne est donné à un autre.

—Malepeste ! fit Pléthondam, voilà un rude coup.

—On dit encore, ajouta [illegible] que M. le grand prieur s'en va mourant [illegible] d'Angoulême M. le cardinal le retient, [illegible] qu'il n'a rien fait ni commission ni [illegible].

Des deux frères, promenaient maître Pol, M. le grand prieur était [illegible] par la tête et par le cœur !

Il y eut un long silence, puis maître Pol reprit :

—A Blois, d'où je viens, j'ai eu connaissance de messages expédiés de Paris. A mi-chemin, j'ai rencontré des gens qui avaient vu une calèche venant de Bretagne, et au gué du Loir, un courrier d'Angoulême a passé avant moi.... Ce courrier de Mitraille n'est-il point de retour ?

Au moment où Eliane allait répondre négativement, un grand bruit se fit entendre dans le [illegible] du château. En même temps, des mains de [illegible] éclaterent dans les avenues dont le sol résonnait sous le sabot des chevaux.

—Route de Bretagne et route d'Amboise ! murmura maître Pol.

Un valet entrouvrit la porte et annonça :

—Voici l'écuyer Mitraille qui arrive de Paris !

Mitraille était donc écuyer maintenant : mais [illegible] il est aussi monté en grade, car il en nous [illegible] toujours : c'est le coquin de Mitraille.

Mitraille fut introduit aussitôt.

C'était un bon garçon, court, mais bien bâti, dans le harnais il avait plus de cosier sous la poussière qui le couvrait de la tête aux pieds.

Pendant qu'il remettait un pli scellé aux armes de Bourbon, avec la brûture de Vendôme, entre les mains de l'intendant, deux autres inconnus furent introduits successivement, savoir : un courrier de Bretagne qui apportait les comptes des dépenses du domaine de Mercœur, et une [illegible] habillée de noir, venant du château d'Angoulême.

Quand Gesrevern était en train d'ouvrir le pli de M. le duc, lequel, suivant ordre exprès, devait lui être remis en mains propres, Eliane prenait les deux autres messages.

Elle était femme d'affaires, elle ouvrit immédiatement les paquets. Pendant que Gesrevern [illegible] péniblement les quelques lignes de la missive ducale, Eliane dépouillait une dépêche de lettres.

Tous deux pourtant, Eliane et Pol, poussèrent en même temps un cri de surprise, savoir : Pol, à la troisième ligne de sa seule lettre, Eliane à la fin de sa septième lecture.

Le cri de Pol était joyeux ; celui d'Eliane était une sincère douleur.

—Mort de mes os ! fit l'intendant, cette fois, il faudra bien que je revoie ma bonne ville de Paris !

—Monsieur Alexandre de Vendôme, dit Eliane, grand prieur de France, a rendu son âme au Seigneur.

Gesrevern resta bouche béante.

—Mort ! balbutia-t-il, le cadet de Vendôme !

—Mitraille, mon homme, ajouta-t-il, et vous, nécessaire, passez à l'office où vous serez servis. J'ai besoin de conférer avec madame de Gesrevern sans témoin.

L'écuyer et les deux courriers se retirèrent aussitôt.

Maître Pol froissait machinalement la lettre qu'il venait de recevoir.

—De quoi est mort M. le grand prieur de France ? demanda-t-il.

—De maladie, répondit Eliane ; une maladie singulière à laquelle les médecins n'ont rien compris.

Gesrevern dit après un silence :

—Les médecins ne comprennent jamais rien aux maladies de ceux qui combattent M. le cardinal.

Eliane le regardait d'un air inquiet.

—Pourquoi avez-vous parlé de revoir Paris, Gesrevern ! interrogea-t-elle presque timidement.

Maître Pol lui tendit la lettre qu'il avait en tant de peine à lire, et qui était ainsi conçue :

« Monsieur ❊ Gesrevern,

« M. le grand-prieur, mon très cher frère et moi, nous sommes satisfaits de savoir à quoi sert un intendant honnête homme. En conséquence, nous vous donnons ordre de rassembler immédiatement votre épargne, qui doit dépasser, à votre estime, cent cinquante mille livres tournois, et de nous l'apporter, de votre personne, à notre hôtel de Mercœur, sous trois jours de la présente missive reçue.

« Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa garde.

« Par César duc de Vendôme,

« LOYSEAU, prêtre. »

Au dessous de ces lignes, quelques mots d'une écriture informe trouvaient place et disaient :

« Bonjour, Bas-Breton, tête-de-bœuf, j'ai toujours la colique. »

Et au-dessous encore, il y avait une croix, entourée de trois ou quatre pattes d'oeuvre qui formaient les pâtés et la croix, le propre parafe de M. de Vendôme.

Eliane fut presque assez longtemps à lire la lettre que maître Pol lui même.

Elle rougissait en lisant.

—Il n'y a pas à hésiter, dit-elle enfin, il faut partir.

—C'est mon avis, douce amie, répliqua l'intendant.

—C'est votre envie surtout, Pol, mon bien-aimé Pol ! murmura Eliane, et Dieu veuille qu'il ne nous arrive point de mal !

L'intendant sourit et prononça dans sa barbe :

—Paris et moi, ma chère, nous nous connaissons de vieille !

Eliane rougissa de nouveau.

Et comme son mari l'interrogeait du regard, elle essaya de sourire, mais elle ne put.

—Promettez-moi, lui dit-elle, que vous prendrez vos quartiers dans votre maison natale et amie, dame Honorée de Pardaillan Gesrevern.

—Un gentilhomme chez une bégueine.... commencait maître Pol.

Mais il reprit et ajouta :

—Si cela vous plaît, mon cher seigneur, je vous promets qu'il en sera selon vos désirs.

(*A continuer.*)

Seule ligne directe pour la France.

Nouvelle ligne de steamers de première classe de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les magnifiques steamers de cette ligne, favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, Hudson River

NAPOLEON III.....Samedi.....24 juillet.
PEREIRE.....Duchesne.....30 juillet.
VILLE DE PARIS.....Surmont.....11 août.

Prix du passage en or :

Premières cabines, $100. Secondes cabines, $60, y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabines.

Les steamers de cette ligne n'embarquent pas de passagers entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de s'embarquer à Brest, auront pouvoir de compose de billets de chemin de fer, moyennant 65 pour les premières chaunes, et 45 pour les secondes.

Les bagages seront vérifiés par le Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Repas médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broad-way,

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 38 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Leslie & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir les leurs billets de passage, sans frais ou tels gratuites à New York, s'adressant à M. V. Perrilliat No 38, Carondelet.

POUR BUENOS SANTIAGO.

Départ, JEUDI, 12 du courant.

Le steamer paquebot régulier,

ADMIRAL FOOTE,
commandant A. S. Chase,

partira sans peu pour le susdit port. Pour fret ou passage (bonne accommodations) s'adresser à

T. SEMMER JR,
rue Gravier, No 38.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.

Ligne Morgan.

Départ, MERCREDI, 11 Juillet, à 4 heures du matin

Passage pour Galveston.....$11
Passage pour Indianola.....$14

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucune autre steamer partant en même temps. Le fret est payé à New York, à moins de chargement d'office, sans frais extra.

Le steamer

HARLAN,
à bonne position et à subir,

Commandant John Lewis, partira aussi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Gravier.

Tous commissionnaires de cette ligne transportent les marchandises Etats-Unis, partant de Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est dit.

L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est [illegible] dans des barriques en fer blanc.

Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour Indianola, partir.

LIGNE DU BOUCHE DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Pasca Christine, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Un bon bateau à vapeur à bonne position

CAMELIA,

très fin marchant, capitaine A. P. Soundmah, commandant, ses voyages comme, suit :

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. p. m. du chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. a. m. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. a. m. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. p. m. du chemin de fer Pontchartrain.

Au même, à partir d'OCEAN SPRINGS

Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement [illegible], adressé, (ou pour se procurer des étiquettes on [illegible] la compagnie) et envoyée au dépôt de chemin de fer Pontchartrain, [illegible] Nouvelle-Orléans.

Les voyageurs ci-dessus ne seront régulièrement à moins que le nécessaire temps ou les guerches bonnes n'y [illegible].

Le susdit [illegible] sera POSITIVEMENT par voie de [illegible] à 6 dégr et du soir et 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser

COHEN & SONS,
Rue Camondelet, No 16.

POUR LA BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à 7 heures du matin du chemin de fer [illegible] Pontchartrain.

Les passagers qui ont l'intention de s'embarquer à Biloxi, auront pouvoir de compose de billets de chemin de fer, moyennant 65 pour les premières chaunes, et 45 pour les secondes.

Les bagages seront vérifiés par le Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Repas médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broad-way,

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 38 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Leslie & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir les leurs billets de passage, sans frais ou tels gratuites à New York, s'adressant à M. V. Perrilliat No 38, Carondelet.

Bureau de Mobile.

Ville de Mobile, 26 juin 1866.

Au colonel John H. Hickey, H. Ballentyne et colonel Chas. Forsyth.

Messieurs, — Conformément à la susdite demande, je vous nommait commissaires et espère que vous accepterez la nomination.

Je suis respectueusement, etc.,

T. M. WITHERS,
Maire de Mobile.

Mobile, Ala., 26 juin 1866.

A l'hon. J. M. Withers, maire de Mobile.

Monsieur—Conformément à votre nomination, nous remplirons les fonctions de commissaires pour recueillir le temps de la Société Scientifique et Artistique de Tuscaloosa—tirage qui doit avoir lieu, le 7 juillet prochain, au profit de l'Université de l'Alabama.

Les billets sont à vendre par Chas T. Mouard, [illegible] chand, ayant licence, au No 56 de la rue de Camp, et à toutes les succursales de la Nouvelle-Orléans. 29 juin—7

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
24 juin—4m

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les ouvres.
Les ordres laissés au No 36, Cecile Tivoli, ou chez M. L. DURAND, cette Toulouse et Charters, seront aussitôt exécutés. 18mar—

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été décidé un dividende de cinq pour cent sur les actions de la dernière moitié, lequel dividende sera payé aux actionnaires en leurs mains-chaques, à partir du 1 juillet prochain.

Mjuin—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
ETAT DE LA LOUISIANE
Bureau de l'Auditeur.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1866.

La taxe d'Etat d'un quart d'un pour cent sur les ventes faites au comptant, de chaque chose quelconque, pour le trimestre se ayant une production quotidienne, pour le trimestre du 1er avril au 30 juin 1866, sera due et devra être payée, au bureau du Trésorier d'Etat, dans les dits bureaux, à partir de ce jour, et, si elle n'est point payée dans le temps indiqué, il sera ajouté vingt pour cent au montant dû et le tout sera porté contrairement à la loi. H. FERALTA, Auditeur.

30 juin—10 juillet

FONDERIE DE LEEDS,
(ESTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Front.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] propriétaires, pour le passé, à faire des [illegible] A VAPEUR, des boulloires, des moulins à sucre, des [illegible] des machines à [illegible] et les [illegible] de toutes sortes, ainsi que [illegible] à coton, des vis de presses à bras, [illegible] à [illegible], des grilles à [illegible] [illegible] et toutes sortes de machines pour la ferme.

14 juin—3m LEEDS & CO.

AVIS.

La société existant avec la raison TURCOTTE & LABORDE a été dissoute à partir de ce jour, 1 juin courant. M. Laborde continue le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société.

J. TURCOTTE.
L. E. LABORDE.

Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 1juin—1m

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison : LABORDE & CAGNOLATTI.

L. S. LABORDE.
F. CAGNOLATTI.

Jackson Street, au coin des rues Ste-Anne et Chartres Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 1juin—1m

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Enseignes Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles.
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE
Vous articles pour [illegible] PEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PERFUMERIE, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités

Demande de propriétés.

On désire acheter plusieurs propriétés, situées dans le Deuxième et Troisième District. S'adresser à

J. SAUVAGE, courtier,
Passage de la Bourse, No 111,
entre St-Louis et Conti.

Maladies secrètes.

Médicamentation spéciale pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes atteintes de ces maladies, sont avertis dans le sang, une maladie de peau, des boutons, des douleurs aux os, des [illegible], tumeurs, dégénérescences, prévenant soit d'hérédité, soit des suites de maladie secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans contre indication de la part des Pensionnaires.

Sirop anti-dartreux,

Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, le toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par
30 juin—1m B. SATTIER, pharmacien,
ancienne rue Bienville et St-Pierre.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE
DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.

Etant obligé de vendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considérer le prix coûtant, tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crêpes, Tulles, Bohinet, Bonnes, Mousselaire, Tulle, Broderies, Gantrie, Roches, Passementerie, Corsets, Bas tout Coz, Parfumerie Rouge et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 30 juillet.

J. DERÈZE,
Rue Bienville, 49.

Produits de l'Ile de Cuba.

1047 cigares cuvos, blanc, jaune et brun, pour grandeur.

1,362,400 cigares, des meilleurs et fortes assortis.

50,000 paquets de cigarettes de la célèbre marque Havanaise.

4 barriques de mélasse Manzanilla.

200 barils de mélasse Manzanilla (choisie) rectifiée.

20 barils de miel d'abeilles, (blanc).

11 sacs de miel fin, vert.

1 barrique, 1 barrique, 1 tripes et capes.

2 boîtes de pâte de pâte de guyava.

20 barils de pâte de guyava.

Du Domain et en magasin, à vendre par

E. TRUJOSOS,
Rue 56 et 57 rue Domaine, entre Chartres et Vieille-Levée.

EN VENTE

No. 106 rue de Camp, au premier :

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, résulte de quelle avantages, il est fait et fondu, et mis, et cuvées ; cet portatif, et on outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement, entre 1 et 2 heures p. m., on y fait la cuisine.

Au No. 106, RUE DU CAMP, au 1er.

17 juin—3m

HOTEL DE GASCOGNE—BAIE St-LOUIS

Tenu par J. H. KEEBS.

Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Gasconne à l'enseigne où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront passer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.

J. H. KEEBS.

10mai—6m

E. Montagne jr. Clément Carlos.

MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,

SOLICITENT les consignations de coton, cocos et peaux, laines, cuivre et tous [illegible] de produits de [illegible]. Les trèfles pour marchandises seront acceptés [illegible]. Bureau, 21, rue St Louis, entre rue Chartres et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom de fantaisie ou les rimes des expérieurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus la brillante [illegible] mais la nature. Reconnaissant du patronage dont [illegible] ces nouvelles, et le jusqu'à de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt général.

609 rue Gravier.

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD,
No. 36, Rue Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Lafore.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. 1/2 p. m.
DÎNERS de 4 h. à 6 h. p. m.
Chambres meublées de familles et de gentilshommes; Salons pour Dames, Salle de Bain, Jardin, Parfumerie, Bureau de Tabac, Restaurant, Bière, Vins, Liqueurs, Cigares, etc.

Un petit Restaurant, Salle de Bain, Jardin, Parfumerie, Bureau de Tabac, Restaurant, Bière, Vins, Liqueurs, Cigares, etc.

Nouvelle Agence d'Assurance.

L. C. NORVELL & CO.

L. C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER Memphis. $3,500,000. 4 à la Nlle-Orléans

Au coin des rues Gravier et Carondelet.

Cette compagnie payera les pertes comme, jusqu'à ce moment, elle payait d'avant à plus de

DIX-huit millions de piastres.

Depuis neuf ans, les dividendes ont constamment payés aux actionnaires et proportionnel d'un tiers de bénéfice net, d'après ce moyenne à

Cent vingt-trois et demi pour cent.

Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux consulté, lorsque les pertes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.

Elle donne des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au Bureau de Londres Brce & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président.
CHAS. NEWCOMB, vice-Président.
C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,
108 & 110 Broadway,

New-York, 29 janvier 1866.

Votre attention est spécialement appelée sur l'accroissement des opérations de cette compagnie pour l'année dernière, qui a atteint le chiffre de trois cent soixante et quatre MILLIONS SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans les affaires, cette Compagnie offre à l'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection [illegible] de l'union, de l'application intérieure [illegible].

Les pertes sont réglées, aujourd'hui, au dividende de

Six-vingt-cinq

sur les certificats de scrip, payable de profits, sur portant des dits certificats ou à leurs ayant-cause, tandis, à mesure [illegible] ils ont en outre droits de payer sur dividende de [illegible]

Cinq pour cent

sur le capital de la Compagnie, lequel dividende sera payé [illegible] dividende [illegible]

Vingt-cinq pour cent

au [illegible] les intérêts sur des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera [illegible] certificats, pour le scrip, à partir du 2 avril prochain.

Officiers.

James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr., M. vice-président.

G. H. FORTES, secrétaire.
ELLIOTT ROOSEVELT, agent général.
Wm. H. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,
179 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.

New-York, 9 Février 1866.

CAPITAL.....$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

Bonds des E.-U. et d'Etats (valeur [illegible]).....$238,788 00
Rente et hypothèques.....139,848 00
Prêts sur Sûretés.....139,666 72
Argent en caisse et entre les mains des agents.....68,668 21
Primes non payées.....22,768 61
Divers.....67,008 26
Portes non réglées.....$716,828 07
Capital et surplus.....$400,000 00

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en espèces, aux actionnaires.

AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable à la demande.

AUSSI UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, payable à la demande, sur les profits, tel que [illegible] Pour le [illegible] 31 décembre 1865 [illegible] Les scrips [illegible] à partir du 2 avril prochain.

GEO. C. SATTERLEE, Président.
HENRY WESTON, Vice-Président.

WM. E. LOTHROP, Secrétaire.
WM. A. BUTLER, Agent-Trésorier.

Nous soumettons aux actionnaires le compte des pertes survenues et payées depuis le 1er Janvier, et le [illegible] de la Compagnie des fleuves et de l'Océan, entre le Nouvelle-Orléans et tout port ou les quelconque des Etats-Unis, et vice versâ, sur les marchandises, et, les dites pertes ont été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.

Elle donne des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au Bureau de Londres Brce & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président.
CHAS. NEWCOMB, vice-Président.
C. F. DESPARD, Secrétaire.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus, dérèglement de la nature, accompagnant de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer : Dépérissement, Perte de la mémoire, Insomnie, Tremblement de la main, Perte de la mémoire, Pâleur, Vertiges, Douleurs, Maux de reins, Pertes nocturnes, Mélancolie, Hypocondrie, Faiblesse générale, Impuissance, Impossibilité de jouissance, Dépérissement de la santé.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier ; on fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Il l'est un nommé pour à un traitement, il n'en sait la connaître ou la faire.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre preparation pour les maladies des FOUMONS—jaichorses ou la retention, la suppression des évacuations habituelles, l'hérédité de la [illegible] toutes les affections auxquelles sont exposées les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou qu'elle le décla.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PREFECTIONNÉE

Chasse de système, complète [illegible] et à peu de frais, une presque [illegible] de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence [illegible]. Ce spécifique remplace, dans les cas de [illegible] les remèdes dégoûtants et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Serrez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes qui [illegible] d'agissent défavorables ou d'hommes, quelqu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'effet en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y trouvent un salut.

Le lecteur doit savoir, que quelque ligne que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention en santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Les pertes nocturnes sont arrêtées par ce spécifique.

L'Extrait fluide de Helmbold est un grand diurétique

Extrait fluide de Salsoparille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques et constitutionnelles, et guérir les maladies de peau, telles que les rougeurs, les dartres, les éruptions et toutes les éruptions de la peau.

Rétablissement de Tabac.

Beaucoup souffrent des pires graves qui résultent l'habitude provisoirement des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsoparille

De Helmbold,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur et [illegible] et chasse les humeurs qui donnent naissance [illegible]. Il y a beaucoup qu'on attribue à la mort, [illegible] et [illegible] [